



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
23 JANVIER 2023

Assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche, tenue le lundi 23 janvier 2023 à 15 h 00 au siège social de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, situé au 4445, côte de Terrebonne à Terrebonne, sous la présidence de M. Benoit Ladouceur, et à laquelle ont assisté :

M. Eugène Jolicoeur, vice-président
Mme Lise Gagnon, membre

Étaient également présents :

Mme Chantal Marceau, secrétaire-trésorière
Mme Valérie Foucalt, assistante secrétaire-trésorière
M. Louis-Philippe Buist, ing. coordonnateur génie et technologies RAIM

Était absent :

M. Daniel Aucoin, membre

RÉSOLUTION NO : E01-01-2023
(Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E02-01-2023
(Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 décembre 2022 ;
4. Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer;
5. Autorisation des dépenses incompressibles 2023;
6. Rémunération de la secrétaire-trésorière et de l'assistante-secrétaire-trésorière;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

7. Adoption du règlement 120-2 – Règlement modifiant le règlement 120 afin d'augmenter la contribution annuelle et le montant maximum de la réserve financière pour l'entretien et/ou la vidange et la disposition des boues des étangs aérés;
8. Adoption du règlement 122-1 – Règlement modifiant le règlement d'emprunt 122 décrétant des travaux de construction d'un nouveau poste de pompage Quarante-Arpents II et démolition de l'existant incluant les travaux sur la conduite de refoulement afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 5 951 200 \$;
9. Adoption du règlement 123-1 – Règlement modifiant le règlement d'emprunt 123 décrétant des travaux de reconstruction du poste de pompage Blériot II et de réhabilitation de la conduite de refoulement afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 2 682 500 \$;
10. Adoption de soumission RAETM-2022-007 – Services de laboratoire pour l'analyse des eaux et des boues;
11. Affaires nouvelles;
12. Période de questions;
13. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E03-01-2023

(Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 décembre 2022)

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon

APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 décembre 2022 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E04-01-2023

(Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur

APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) accepte les listes des paiements émis et des salaires payés aux montants respectifs de 167 316,95 \$ et de 4 294,69 \$.

QUE le conseil d'administration de la RAETM accepte les listes des comptes à payer aux montants respectifs de 71 076,29 \$, 4 096,19 \$ et de 143 434,54 \$ préparées le 17 janvier 2023 et en autorise les paiements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

RÉSOLUTION NO : E05-01-2023
(Autorisation des dépenses incompressibles 2023)

ATTENDU la résolution E87-11-2022 adoptant les prévisions budgétaires de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) pour l'année 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE le conseil d'administration de la RAETM autorise pour l'année 2023, l'engagement des dépenses incompressibles suivantes :

Masse salariale	64 900 \$
Contribution de l'employeur	12 500 \$
Service de la dette	2 091 100 \$
Électricité	564 000 \$
Téléphonie	15 400 \$
Affectation réserves	750 000 \$
TOTAL	3 497 900 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E06-01-2023
(Rémunération de la secrétaire-trésorière et de l'assistante-secrétaire-trésorière)

ATTENDU QUE des services de support administratif et de génie sont rendus par des salariés de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) à la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM), et ce depuis quelques années;

ATTENDU la résolution 46-05-2019 datée du 27 mai 2019 autorisant la RAETM à conclure une entente de fourniture de services administratifs avec la RAIM;

ATTENDU QUE les services associés aux rôles de secrétaire-trésorière et d'assistante secrétaire-trésorière de la RAETM ne sont pas inclus à cette entente;

ATTENDU QUE cette rémunération sera prise en charge par la RAIM à compter du 29 janvier 2023, conformément à la résolution E06-01-2023 de la RAIM;

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE la RAETM cesse de verser la rémunération de la secrétaire-trésorière et de l'assistante secrétaire-trésorière à compter du 29 janvier 2023;

QUE le conseil demande à la secrétaire-trésorière de modifier l'entente de fourniture de services en vigueur entre la RAIM et la RAETM afin d'y inclure la valeur des services rendus à la RAETM par la secrétaire-trésorière et de l'assistante secrétaire-trésorière de la RAIM et que cet amendement soit soumis au Conseil pour approbation à une séance ultérieure.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

RÉSOLUTION NO : E07-01-2023

(Adoption du règlement 120-2 – Règlement modifiant le règlement 120 afin d'augmenter la contribution annuelle et le montant maximum de la réserve financière pour l'entretien et/ou la vidange et la disposition des boues des étangs aérés)

ATTENDU l'avis de motion donné par le conseiller Daniel Aucoin à l'assemblée régulière du 15 décembre 2022 par la résolution E102-12-2022;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 120-2 a été déposé lors de cette même assemblée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE le règlement modifiant le règlement 120 afin d'augmenter la contribution annuelle et le montant maximum de la réserve financière pour l'entretien et/ou la vidange et la disposition des boues des étangs aérés soit adopté sous le numéro 120-2.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E08-01-2023

(Adoption du règlement 122-1 – Règlement modifiant le règlement d'emprunt 122 décrétant des travaux de construction d'un nouveau poste de pompage Quarante-Arpents II et démolition de l'existant incluant les travaux sur la conduite de refoulement afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 5 951 200 \$)

ATTENDU l'avis de motion donné par le conseiller Eugène Jolicoeur à l'assemblée régulière du 15 décembre 2022 par la résolution E103-12-2022;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 122-1 a été déposé lors de cette même assemblée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE le règlement modifiant le règlement d'emprunt 122 décrétant des travaux de construction d'un nouveau poste de pompage Quarante-Arpents II et démolition de l'existant incluant les travaux sur la conduite de refoulement afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 5 951 200 \$, soit adopté sous le numéro 122-1.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

RÉSOLUTION NO : E09-01-2023

(Adoption du règlement 123-1 – Règlement modifiant le règlement d'emprunt 123 décrétant des travaux de reconstruction du poste de pompage Blériot II et de réhabilitation de la conduite de refoulement afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 2 682 500 \$)

ATTENDU l'avis de motion donné par la conseillère Lise Gagnon à l'assemblée régulière du 15 décembre 2022 par la résolution E104-12-2022;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 123-1 a été déposé lors de cette même assemblée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon

APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE le règlement modifiant le règlement d'emprunt 123 décrétant des travaux de reconstruction du poste de pompage Blériot II et de réhabilitation de la conduite de refoulement afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 2 682 500 \$, soit adopté sous le numéro 123-1.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E10-01-2023

(Adoption de soumission RAETM-2022-007 – Services de laboratoire pour analyse des eaux et des boues)

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) firmes pour les services de laboratoire pour l'analyse des eaux et des boues (RAETM-2022-007);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 20 décembre 2022 à savoir :

H2Lab inc. 33 066,52 \$ t.t.c.

Bureau Veritas Canada (2019) inc. 41 328,91 \$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la firme H2Lab inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 21 décembre 2022 de Mme Nathalie Savard, chef de division à l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances de la ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE l'estimation du coût de ce mandat est évaluée à 37 031,73 \$ (t.t.c.);

ATTENDU la recommandation du 21 décembre 2022 de M. Philippe Paradis, ing., chargé de projet à la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins;

ATTENDU QUE le nom de la firme H2Lab inc. n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 23 janvier 2023 et qu'il y a lieu de lui attribuer le contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur

APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE le conseil d'administration de la RAETM accepte la soumission de la firme H2Lab inc. pour les services de laboratoire pour l'analyse des eaux et des boues au montant de 28 759,75 \$ (taxes en sus), et ce pour la période du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

RÉSOLUTION NO : E11-01-2023
(Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Président

Secrétaire-trésorière